



## Ponction sur caution anormale

Par **Hagane**, le **26/08/2010** à **16:36**

Bonjour,

Comme prévu aujourd'hui, mon chèque de caution m'a été restitué. Le montant était amputé de 441€ de frais divers en réparation. Le fait est qu'à l'état des lieux entrant, nous avons pointé du doigt des réparations à faire par le propriétaire (sauté des murs due aux anciens locataires, radiateurs branlants,...) susceptibles de s'aggraver au fil du temps. Le fait est que je n'ai pu être présent lors de l'état des lieux sortant et l'agent s'est, comme on dit, fait plaisir. En effet, j'ai rendu un appartement repeint, réparé au possible et propre, chose que je n'avais pas eu. On a déduit de ma caution les fameux radiateurs branlants, flexibles de douche que l'on avait remplacé à nos frais...

Ma question est, a-t-on le droit en mon absence de charger l'état des lieux afin que je sois la bonne poire qui va payer pour ces réparations qui auraient déjà dû être faites. Quel est mon recours ? Puis-je demander à l'agence de me rembourser ces frais (ponctionnés sur ma caution) ? Est-il normal que l'agence ne m'ait jamais envoyé de copie du bail afin que je puisse pointer les défaillances déjà présentes à mon entrée ?

Merci de votre attention.